



DÉLIBÉRATION N°2020-71

ORCHESTRE DANS LES LYCÉES

Le jeudi 17 décembre 2020 le Conseil d'Administration d'Arsud régulièrement convoqué n'a pas pu se tenir faute de quorum. Les membres du Conseil d'Administration d'Arsud ont alors été régulièrement convoqués pour le mardi 22 décembre 2020 à 11h00, date à laquelle ils se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Robert **BÉNÉVENTI** - M. Michel **BISSIÈRE** - Mme Christiane **BOURBONNAUD**
Mme Josy **CHAMBON** - M. Pierre **DUSSOL** - Mme Aurélie **FERRIER** -
M. Michel **KELEMENIS** - Mme Jehanne **MARROU** - Mme Agnès **RAMPAL** -
M. Jean-Pierre **RICHARD** - Mme Brigitte **VIRZI-GONZALEZ**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS M. Julien **AUBERT** par M. Michel **BISSIÈRE**

ÉTAIENT ABSENTS

M. Julien **AUBERT** - Mme Laurence **CABROL** - Mme Marion **COUTRIS** -
M. Geoffrey **DAVID** - M. Christian **ESTROSI** - Mme Chantal **EYMEOUD** -
M. Richard **GALY** - Mme Elodie **PRESLES** -
Mme Maylis **ROQUES** pour la DRAC PACA - M. Philippe **VARDON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts d'Arsud et intégration de l'Arcade.

Vu la délibération de ce jour portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2021,

Considérant :

- Que la Région est un partenaire historique des orchestres régionaux auxquels elle apporte un financement important,
- Qu'il entre dans les missions d'Arsud d'inciter les principaux outils culturels financés par la Région à participer aux priorités régionales d'aménagement du territoire ainsi qu'à la recherche de nouveaux publics,

- Que les orchestres régionaux peuvent développer des parcours de découverte artistique et des temps de résidences de création dans des lycées, et proposer des concerts éducatifs pour les publics jeunes et notamment des lycéens et apprentis de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- Qu'Arsud co-organise l'opération « Orchestre dans les lycées » avec la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Citoyenneté et la Direction de la Culture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Qu'Arsud organise et accompagne techniquement les résidences de création et de répétition d'orchestres dans les lycées de la région. Ces résidences seront effectuées par des formes modulables et légères des orchestres (solo, duo, trio, quatuor, quintette, sextuor, septuor, octuor, nonette, dixtuor...),
- Qu'Arsud puisse également organiser des temps de résidences avec des ensembles musicaux de la région, et dans ce cadre, prendre en charge l'ensemble des coûts de résidence (production et masse salariale des artistes et techniciens, frais de transport, de restauration, d'hébergement, frais annexes...),
- Qu'à l'issue de la résidence, Arsud organise des représentations pour le public lycéen dans un réseau de salles partenaires (salles communales, salles conventionnées et labellisées) en proximité des établissements scolaires,
- Qu'Arsud prenne en charge les droits d'auteurs,
- Qu'Arsud prenne en charge les coûts liés à la création et à l'impression de cartons d'invitation aux concerts publics et de contremarques numérotées,
- Qu'Arsud prenne en charge la fourniture d'un catering pour les musiciens et les élèves participant au spectacle,
- D'autoriser l'embauche de personnels intermittents ou vacataires pour compléter les équipes techniques permanentes d'Arsud lors du montage et démontage des résidences dans les lycées,
- De déroger au régime forfaitaire de base concernant l'indemnisation des frais d'hébergement et de restauration liés à la présence d'agents d'Arsud (permanents ou non, intermittents, etc) et des membres du Conseil d'Administration sur l'opération en prenant en charge les frais réels sur présentation de justificatifs avec un plafonnement à 100€ par nuitée (petit-déjeuner compris) et 25€ TTC par repas (midi et/ou soir),
- De prévoir la possibilité d'organiser une version numérique de « Orchestre dans les lycées » si des mesures (sanitaires, sécuritaires...) venaient à empêcher la tenue du dispositif en présentiel. Cette alternative pourrait comprendre des frais de captation, de diffusion, de création de site internet, de communication,
- Que Laurent Genre, détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles puisse signer les contrats d'embauche des intermittents nécessaires,

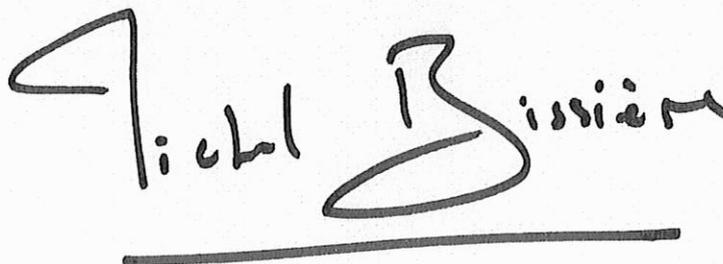
- Dans le cadre des actions culturelles, une réflexion sur de nouvelles orientations sera menée en 2021.

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du budget 2021.

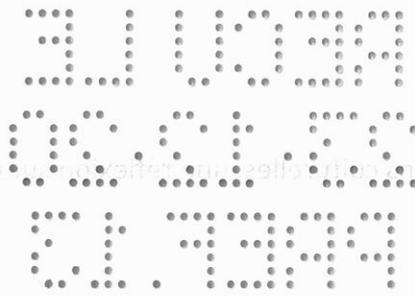
Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 22 décembre 2020

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE**



A handwritten signature in black ink, reading "Michel Bissière". The signature is written in a cursive style. Below the signature is a solid horizontal line.



* Dans le cadre des actions de lutte contre les nouvelles drogues de synthèse

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011, 013 et 05 du budget 2021.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
Fait à Bouc-Bel-Air, le 22 décembre 2020

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

Le Secrétaire Général - M. Jean-Louis BARRIÈRE